



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

DSCC 95

avril 2017

LA SÉCABILITE, C'EST 48H MAX ET PAS PLUS DE 30 JOURS* PAR AN !

Depuis ces dernières semaines, la CFDT ne cesse d'alerter les Directeurs d'Établissements, dès qu'ils ne respectent pas le cadre de la sécabilité.

Pour rappel, l'accord signé par la CFDT est très clair :

Article 2.4 :

« Toutes les autres formes de sécabilité (programmées/saisonnnières, complémentaires/inopinées) ne dépasseront pas un maximum de 30 jours/an/agent. »

« La sécabilité complémentaire/inopinée est :

- Conditionnée tout d'abord à la recherche du remplacement par tous les moyens internes et externes,
- Activée, à la suite de cette recherche,
Strictement limitée et ne dépassera pas 48h consécutives (2 jours de travail consécutifs) par agent, sur la sécabilité complémentaire/inopinée »

CONSEIL CFDT

Nous t'invitons à :

- ▶ Tenir à jour un calendrier à partir du 1er mars en notant les jours de sécabilités inopinées (25 jours/an).
- ▶ Alerter la CFDT, dès qu'il y a plus de 48h de sécabilités inopinées sur ton équipe ou établissement.

**LA CFDT NE LÂCHERA RIEN ET NE CESSERA DE DÉFENDRE LES
CONDITIONS DE TRAVAIL DES POSTIER-ERES DU 95 !**

* 25 jours en 2017 à partir du 1er mars

INFO : Même Sud PTT, qui ne cesse de critiquer les signataires de cet accord, tente de se servir de celui-ci pour valoriser leur démarche !!!

CFDT SF3C

Antenne Val d'Oise
8 Rue Du Cloître
BP 28337
95804 Cergy Pontoise
Cedex
Tél. 01 34 41 26 85
Fax. 01 30 17 28 33
95@cfdtsf3c.org
www.cfdtsf3c.org